

LE CLIMAT ÉCONOMIQUE

pour LES NÉGOCIATIONS

Juin 2008

Vol. 5, n° 2

Sommaire du contenu

Truc pour retrouver la sensation des années 1970 : quelques vraies politiques économiques rétro.

Les reliques des années soixante-dix semblent toutes revenir au goût du jour. Cela signifie-t-il que la redoutée stagflation nous hantera de nouveau – ainsi que le pantalon à pattes d'éléphant? Aucune menace d'inflation comme celle des années 1970 ne plane à l'horizon, et la déflation à la japonaise des années 1990 s'est avérée plus inquiétante. Quelle que soit l'ancienne conjoncture à laquelle on fait référence, les politiques économiques actuelles d'Ottawa peuvent être bien plus dommageables.

Le besoin de quelques vraies politiques économiques rétro se fait sentir depuis longtemps. Le rajeunissement de l'infrastructure pour mieux composer avec le changement climatique serait beaucoup plus efficace que ce qu'on envisage actuellement à Ottawa pour accroître la productivité, réduire les prix à la pompe et créer des emplois durables. Cette section contient également des tableaux de prévisions moyennes qui font l'unanimité au sujet des grands indicateurs économiques nationaux et provinciaux.

Le marché de l'emploi au Canada plafonne-t-il?

L'économie canadienne accumulait les emplois à un rythme effréné ces dernières années, et, alors que grimpaient le taux d'emploi, le taux de chômage n'avait jamais été aussi faible. Cependant, certains signes tendent à indiquer que la croissance du marché du travail a atteint son maximum. Plus de la moitié des nouveaux emplois créés jusqu'ici l'ont été dans le secteur de la construction. D'après les prévisionnistes, la croissance de l'emploi ralentira cette année ainsi que l'année prochaine, et le chômage remontera.

Une première sur les taxes sur le carbone, des crédits et des compensations.

Certains outils économiques visant à réduire les gaz à effet de serre, comme les taxes sur le carbone, les systèmes de plafonnement et d'échange d'émissions et les compensations connexes, font l'objet de discussions et d'un intérêt croissants. Ils pourraient avoir une incidence sur le marché du travail et sur les finances des travailleurs canadiens. Cette introduction d'une

page permet d'en savoir plus sur le sens et le rôle de ces instruments économiques.

Répercussions de la taxe sur le carbone sur différentes catégories de revenus des ménages.

L'incidence des taxes sur le carbone sur les différentes tranches de revenu du ménage est depuis peu un thème récurrent dans les échanges politiques à l'échelle nationale. C'est aussi un sujet d'inquiétude en Colombie-Britannique, où une telle taxe, de grande portée, entrera en vigueur le 1^{er} juillet. L'incidence probable d'une taxe sur le carbone sur les différents ménages canadiens a été peu étudiée, mais le SCFP a procédé à une analyse de celle-ci pour l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral. Cette section porte sur les répercussions du revenu moyen de diverses catégories de revenu.

De plus en plus d'emplois verts. Les États-Unis et les pays européens surpassent nettement le Canada pour la création de possibilités d'emploi en harmonie avec l'environnement. Cette section renferme des définitions de telles possibilités et résume quelques-unes de leurs promesses et des épreuves à surmonter pour les saisir dans le secteur public. La formation en cours d'emploi à l'intention des travailleurs en place sera essentielle pour exploiter les possibilités existantes. Si les obstacles à leur accès dans le secteur public ne sont pas retirés, les nouveaux emplois « environnementaux » ne seront pas si profitables.

Négocier un futur écologique. De plus en plus de sections locales du SCFP tentent d'intégrer des dispositions environnementales aux conventions collectives. Cela peut non seulement contribuer à améliorer la qualité de vie des membres du SCFP, mais aussi bénéficier à l'environnement. Cette section présente quelques éléments clés à considérer.

Hausse imminente du coût de la vie. Le taux d'inflation canadien a été modéré jusqu'ici cette année, mais rien n'indique qu'il le demeurera. La hausse soutenue des prix de l'énergie et des aliments fera grimper le coût de la vie d'ici la fin de l'année, surtout au détriment des familles à revenu moyen ou faible.

Les crises mondiales de l'essence et des aliments s'amènent chez nous. La flambée des prix de l'essence et des aliments ont plongé dans la détresse les ménages à faible revenu de l'ensemble de la planète. Les répercussions ont toutefois été bien pires ailleurs qu'au Canada. Des facteurs fondamentaux sont à l'origine de cette montée des prix, qui devrait se poursuivre pendant un certain temps. À l'heure de la mondialisation, les ménages canadiens en subiront davantage les conséquences bientôt.

Les augmentations salariales issues des conventions collectives continuent de dépasser l'inflation. Les augmentations des salaires de base obtenues dans le cadre de vastes conventions collectives au premier trimestre de 2008 ont continué de dépasser l'inflation. Les salaires ont été rajustés d'en moyenne 3,4 % par année, dans tous les secteurs, pour la durée des conventions signées au cours de cette période. L'inflation nationale des prix à la consommation se situant à en moyenne 1,8 % au cours des trois premiers mois de la présente année, ces conventions devraient continuer de se traduire par des gains salariaux réels pour les travailleurs.

Le bulletin *Le climat économique pour les négociations* est publié quatre fois l'an par le Syndicat canadien de la fonction publique. Pour toute correction, question, suggestion ou contribution, veuillez communiquer avec Toby Sanger (tsanger@cupe.ca)!

LE CLIMAT ÉCONOMIQUE

p o u r LES NÉGOCIATIONS

Truc pour retrouver la sensation des années 1970 : quelques vraies politiques économiques rétro

Elton John est en tournée, les prix du pétrole et de l'or atteignent de nouveaux sommets, la conservation de l'énergie et l'environnementalisme reprennent du galon, une crise alimentaire mondiale couve, les produits de base ont la cote auprès des investisseurs, et les trois grands constructeurs d'automobiles ont été surpris à remplir de nouveau leurs salles de démonstration de voitures énergivores.

On a même sorti du placard un programme emblématique du Canada, ParticipACTION – mais pas encore le rutabaga, découvert il y a 95 ans.

Les reliques des années soixante-dix semblent toutes revenir au goût du jour.

Cela signifie-t-il que la redoutée stagflation (combinaison d'une inflation plus élevée et de faibles taux de croissance économique) nous tourmentera encore – ainsi que le pantalon à pattes d'éléphant?

La flambée des prix de l'énergie et des aliments a sans doute eu pour effet d'accroître le coût de la vie partout dans le monde. Cela a mis plus particulièrement à l'épreuve les pays pauvres et les ménages à faible revenu de la planète. Pour la première fois depuis les années 1970, on parle d'une crise alimentaire.

Les rangs des grévistes et des protestataires s'allongent, dans tous les pays, pour lutter contre la majoration des prix de l'essence et des aliments – et revendiquer des hausses des salaires, surtout en Asie du Sud-Est.

Les ménages canadiens n'ont pas beaucoup souffert de l'inflation plus élevée jusqu'ici, mais ils seront bientôt touchés. Un ralentissement économique se pointe aussi à l'horizon. Des données de Statistique Canada indiquent que notre économie a légèrement reculé au cours du premier trimestre de cette année. Si cette tendance se maintient au deuxième trimestre, nous serons officiellement en récession.

Les seuls éléments qui ont empêché notre économie de sombrer encore plus profondément au cours du premier trimestre ont été les dépenses de consommation et les dépenses publiques, demeurées saines, ainsi que les importations à la baisse. Les Canadiens pourraient plonger dans une pénible récession en raison de la faible croissance de l'investissement des entreprises, si les dépenses de consommation et les dépenses publiques devaient chuter.

D'autres mises à pied et compressions surviendront sans doute : les travailleurs automobiles canadiens sont malmenés par la devise élevée, la hausse des prix de l'essence, l'essoufflement de l'économie américaine et les retournements des entreprises, qui se traduisent en pertes d'emplois dans les collectivités.

Une part importante de la récente création d'emplois au Canada s'est produite dans le secteur de la construction. L'état de celui-ci pourrait rapidement s'envenimer si les prix des habitations baissaient, comme ils l'ont fait aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans d'autres pays.

Les signes réels de danger ne se manifestent pas vraiment sur la rue Principale des villes et villages; ils sont plus visibles sur les rues Wellington et Laurier, à Ottawa, où se trouvent le siège social de la Banque du Canada et l'administration centrale du ministère des Finances.

Mark Carney, gouverneur de la Banque du Canada, a déclaré que si la stagflation s'installait, la Banque veillerait à maintenir l'inflation à son niveau cible de 2 %, ce qui la forcerait vraisemblablement à accroître les taux d'intérêt.

Entre-temps, le ministre fédéral des Finances, Jim Flaherty, a affirmé que, dans l'éventualité d'un ralentissement économique, sa priorité serait d'équilibrer le budget, quitte à diminuer les dépenses publiques.

Ces deux réactions – faire tomber les deux piliers économiques encore debout – immobiliseraient notre économie dans le fossé, et annonceraient une grave récession et une stagnation économiques à long terme.

Les difficultés auxquelles se heurte l'économie américaine sont d'une portée assez différente qu'au Canada, mais il a été possible d'assurer une certaine croissance de l'autre côté de la frontière grâce à l'élan donné par les dépenses publiques et de faibles taux d'intérêt.

La marge de manœuvre de la Banque du Canada est mince pour contrôler la flambée des prix de l'essence et des aliments à l'échelle mondiale. L'augmentation des taux d'intérêt (et, par le fait même, du dollar canadien) et la réduction des dépenses publiques pourraient engendrer des problèmes économiques si graves que le souvenir d'une inflation de 3 % et d'un déficit public finalement pas si gros serait doux dans notre mémoire.

On a peut-être l'impression de revivre les années 1970, mais elles ne sont pas de retour. Rien ne laisse présager des taux d'inflation de 10 % ou plus. La déflation à la japonaise des années 1990 et le fort ralentissement qui en a résulté pendant dix ans se sont avérés plus inquiétants.

Quelle que soit l'ancienne conjoncture à laquelle on fait référence, le besoin de quelques vraies politiques économiques rétro se fait sentir depuis longtemps. Le rajeunissement de l'infrastructure pour mieux composer avec le changement climatique serait beaucoup plus efficace que ce qu'on envisage actuellement à Ottawa pour accroître la productivité, réduire les prix à la pompe et créer des emplois durables.

Perspectives économiques canadiennes			
<i>Taux de croissances annuelles (si non indiqué)</i>	2007	2008	2009
Croissance de l'économie			
PIB réel	2,7 %	1,4 %	2,2 %
- Dépenses de consommation	4,5 %	4,1%	2,8 %
- Investissement des entreprises	3,4 %	4,3 %	4,5 %
- Dépenses gouvernementales	3,7 %	4,3%	3,1 %
Marché du travail			
Croissance de l'emploi	2,3 %	1,5 %	1,0 %
Taux de chômage	6,0 %	6,1 %	6,3 %
Croissance de la productivité	0,3 %	-0,2 %	1,1 %
Inflation – Indice des prix à la consommation			
Inflation – Indice des prix à la consommation	2,2 %	1,9 %	2,3 %
Profits des sociétés avant taxe	3,3 %	2,3 %	1,9 %
Revenu personnel réel disponible	3,7 %	3,6 %	2,6 %
Taux d'épargne personnel	2,7 %	1,6 %	1,2 %
Logement début (000s)	228	217	199
Taux d'intérêt et de change			
Court terme, 3 mois – Bon du trésor	4,15 %	2.30%	3.34%
Long terme, 10 ans - Bon	4,28 %	3.65%	3.85%
Taux de change \$ EU/\$ C	93,04 ¢	99,03 ¢	95,23 ¢
Moyenne consensuelle basée sur les plus récentes prévisions de différents pronostiqueurs au 5 juin 2008.			

Perspectives provinciales								
% croissance annuelle (sauf indication)	Chômage							
	PIB réel		Emploi		Taux		Inflation	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Terre-Neuve-et-Labrador	0,9	1,5	0,6	0,7	12,6	12,4	1,3	1,7
Île-du-Prince-Édouard	1,3	1,5	0,7	0,4	10,2	10,3	1,5	1,9
Nouvelle-Écosse	1,8	2,3	1,3	1,0	7,6	7,5	1,7	2,1
Nouveau-Brunswick	1,8	2,3	1,3	1,0	7,6	7,7	1,4	1,8
Québec	1,0	1,8	1,1	0,7	7,3	7,5	1,3	1,7
Ontario	0,7	1,7	1,0	0,7	6,7	7,0	1,5	1,8
Manitoba	2,5	2,7	1,8	1,2	4,0	4,1	1,8	2,0
Saskatchewan	3,2	2,9	1,9	1,4	3,9	4,0	3,1	2,7
Alberta	2,7	2,9	2,5	1,8	3,6	3,8	3,0	2,6
Colombie-Britannique	2,4	2,8	2,1	1,9	4,3	4,5	1,4	1,8

Basé sur des prévisions consensuelles de quatre différentes banques – janv. à mai 2008
N.B. D'autres prévisions nationales moyennes de l'inflation de l'IPC sont de près de 0,3 pour cent point plus haut pour 2008 et 2009.

Le marché de l'emploi au Canada a-t-il atteint un sommet?

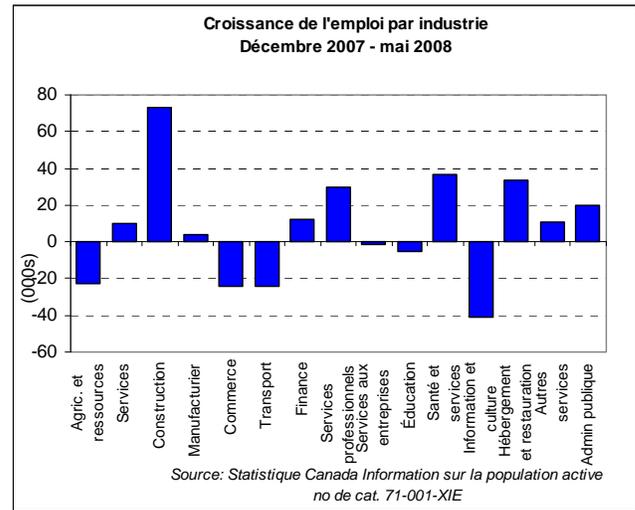
Au Canada, au cours des dernières années, le marché du travail a additionné les emplois à un rythme effréné. En effet, depuis 2000, plus de deux millions d'emplois ont été créés. Cette hausse correspond à un taux de croissance annuel de presque 2 %, soit environ deux fois le taux de croissance de la population.

Ce taux de croissance rapide de l'emploi a entraîné des taux records de faibles taux de chômage et de vigueur des taux d'emploi dans bien des domaines. Parmi tous les pays du G7, le Canada est celui qui a fait état de la croissance de l'emploi la plus forte, et son taux de chômage est maintenant inférieur à celui des États-Unis (selon des mesures comparables). Malheureusement, jusqu'à récemment, ces marchés de l'emploi n'ont pas représenté de gains salariaux réels pour la majorité des travailleurs canadiens.

Selon l'Enquête sur la population active, l'emploi a continué d'augmenter à un rythme implacable pendant les quatre premiers mois de la présente année, avec plus de 30 000 emplois de plus en moyenne par mois. L'économie étant réputée avoir légèrement régressé au cours du premier trimestre de l'année, nous parlons ici d'une performance absolument remarquable.

Cependant, certains signes annoncent maintenant que la croissance du marché de l'emploi pourrait avoir atteint son sommet. En effet, en mai dernier, l'emploi n'a essentiellement pas bougé. Nous étions à cette époque à un mois d'un torrent de mauvaises nouvelles, y compris des annonces de milliers de mises à pied, une hausse du nombre de faillites et la chute de l'indice de confiance du consommateur à son niveau le plus bas en sept ans.

Plus de la moitié des nouveaux emplois ajoutés jusqu'ici cette année l'ont été dans la construction, ce qui révèle la persistance des taux élevés de constructions résidentielles et commerciales. Par ailleurs, bien que les résultats de l'Enquête sur la population active ne montrent qu'un faible changement net dans l'ensemble de l'emploi manufacturier cette année, on assiste à une perte de 66 000, par comparaison à il y a douze mois.



Dans les secteurs clés du SCFP :

- les services publics sont en forte hausse, avec 10 000 nouveaux emplois depuis décembre dernier (+7 %);
- les affaires, la construction et les autres services de soutien connaissent une légère baisse;
- on compte 36 500 emplois de plus (+2 %) dans les soins de santé et l'aide sociale;
- dans l'éducation, l'emploi est en légère baisse;
- selon les rapports, 41 000 emplois ont été perdus depuis décembre dans les domaines de l'information, de la culture et des loisirs (-5,2 %);
- les autres services (y compris les services communautaires) ont gagné 11 000 emplois (+1,5 %);
- l'administration publique a ajouté 20 000 emplois (+2,2 %).

Cette année, plus de la moitié de la croissance nette de l'emploi a eu lieu en Ontario (+80 000). En Colombie-Britannique (+24 500), au Manitoba (+6 000), en Alberta (+14 000) et en Saskatchewan (+4 700), le nombre d'emplois additionnels a connu une hausse constante depuis décembre, pour ensuite faire état de certaines faiblesses en mai.

L'emploi a aussi connu une forte croissance à Terre-Neuve et à l'Île-du-Prince-Édouard, mais a affiché une baisse en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. Au Québec, il est en grande partie resté stagnant.

Perspectives d'emploi

Selon les pronostiqueurs économiques, la croissance de l'emploi devrait ralentir cette année et connaître une croissance moyenne de 1,5 % en 2008, puis de 1 % en 2009. On s'attend à ce que l'Alberta et la Colombie-Britannique connaissent la croissance de l'emploi la plus forte en 2008, suivies par la Saskatchewan et le Manitoba. Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, l'Ontario et le Québec devraient enregistrer les taux de croissance de l'emploi les plus faibles, avec une moyenne inférieure à 1 % cette année et l'an prochain.

Les pronostiqueurs économiques prévoient que le taux de chômage atteindra une moyenne de 6,1 % cette année, pour ensuite grimper à 6,3 % en 2009. On s'attend à ce que ce soit l'Ontario qui connaisse la plus grosse augmentation du taux de chômage. Dans la plupart des autres provinces, le taux de chômage devrait connaître certaines augmentations (voir le tableau des perspectives d'emploi ci-dessus).

Une première sur les taxes sur le carbone, des crédits et des compensations

Le recours aux outils économiques comme les taxes sur le carbone ou les systèmes de permis de plafond et d'échange d'émissions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) suscite de plus en plus d'intérêt et de discussions au Canada. L'ensemble de ces mesures est parfois désigné sous le nom de « système d'établissement du prix du carbone ».

Une **taxe sur le carbone**¹ impose une taxe ou un prélèvement sur la vente des combustibles fossiles, y compris l'essence, le gazole (*diesel*), le mazout de chauffage, le charbon, le gaz naturel et autres combustibles. Cette taxe est calculée en fonction des quantités de dioxyde de carbone (CO₂) ou du total des émissions de GES associés à leur utilisation.

Les taxes sur le carbone sont conçues pour réduire indirectement les émissions en augmentant les prix, ce qui devrait en réduire la demande et l'utilisation.

Un système **de plafond et d'échange** est pour sa part conçu en vue de réduire les émissions, par l'entremise de limites de la quantité absolue d'émissions de GES permises par les industries et les entreprises. Le gouvernement émet gratuitement des permis ou les vend aux enchères.

Or, en réglementant les limites d'émission au moyen d'un système de plafond et d'échange, le gouvernement crée indirectement un marché secondaire de permis autorisant des niveaux précis de pollution causée par les émissions de GES. Grâce au marché d'échange d'émissions, les sociétés peuvent acheter et vendre ces permis ou ces crédits².

¹ Durant les années 1990, les taxes sur le carbone étaient habituellement déterminées en fonction du contenu réel en carbone; aujourd'hui, même si on les appelle toujours communément « taxes sur le carbone », on les mesure le plus souvent en fonction des émissions de dioxyde de carbone (CO₂). Comme le CO₂ possède 3 667 fois le poids moléculaire du carbone, une taxe sur le carbone de 10 \$ la tonne qui s'appuierait strictement sur son contenu en carbone équivaldrait à une taxe de 36,67 \$ la tonne de CO₂. Certaines taxes sur le carbone, notamment celle introduite en Colombie-Britannique, sont fondées sur le total de GES émis par leur utilisation, mesurés en fonction d'équivalents de dioxyde de carbone et désignés sous le nom de CO₂e. Parmi les principaux autres GES, mentionnons le méthane (CH₄) et les oxydes nitreux (N₂O).

² On vient de mettre sur pied le Marché climatique de Montréal (MCeX) par l'entremise de la Bourse de Montréal. On peut y transiger des unités, des options et des contrats à terme de CO₂e au Canada. http://www.mceX.ca/index_fr

Ces permis acquièrent une valeur marchande, qu'ils aient été au départ vendus ou donnés, et ils entraîneront ensuite une augmentation des prix. Fournis gratuitement, ils sous-entendent des profits aléatoires pour leurs bénéficiaires.

Les systèmes de plafond et d'échange sont principalement conçus pour *les gros émetteurs finaux*, à savoir les grosses sources industrielles et les services qui représentent presque 50 % des émissions de GES du Canada. Certains ont proposé l'établissement de systèmes complets d'échange d'émissions qui s'étendraient aussi aux particuliers, mais cela coûterait cher, tant sur le plan administratif que sur celui des frais de transactions. Pour les millions de petites sources d'émissions, allant du transport au chauffage, et qui représentent le tiers des émissions de GRS du Canada, les taxes sur le carbone ou les autres outils, comme les règlements et les incitatifs, sont plus appropriés.

Les **crédits de compensation de carbone** ressemblent aux crédits de carbone, sauf qu'ils sont conçus pour représenter des réductions des gaz à effet de serre grâce à des activités comme la plantation d'arbres, la réduction des émissions industrielles ou les projets d'énergie renouvelable.

Les crédits de compensation peuvent être générés aux échelles intérieures ou internationales, notamment par le plan de *Mécanisme pour un développement propre* parrainé par l'ONU, qui implique le financement de projets de compensation des GES dans les pays en développement qui ne sont pas soumis au protocole de Kyoto. Ces compensations et crédits réglementés suscitent de plus en plus de controverse, car on doute qu'ils entraînent de véritables réductions des émissions³.

³ Par exemple, plus de la moitié des transactions ont entraîné la réduction des émissions d'un gaz nommé trifluorométhane en Chine. Il s'agit d'un GES redoutable, mais dont on peut se débarrasser à très peu de frais. On estime que les paiements de crédits de carbone pour ces projets devraient fournir 4,7 milliards d'euros à des projets dont le total est inférieur à 100 millions \$. Ces mécanismes économiques créent des incitatifs pervers qui pourraient encourager la production de ces gaz dans le seul but de tirer des revenus de leur élimination. http://iis-db.stanford.edu/pubs/22157/WP74_final_final.pdf; http://carbonfinance.org/docs/Carbon_Trends_2007-FINAL_-_May_2.pdf. La plus grande partie des 40 millions \$ de crédits de carbone payés en vertu de l'*Alberta's Climate Change Strategy* l'a été pour l'agriculture à faible labour – où les agriculteurs sont payés pour ne pas labourer

Les plans de crédits volontaires, selon lesquels les gens paient volontairement pour obtenir des crédits de carbone, peuvent être encore plus sommaires. En effet, la qualité des crédits en vente dans ce marché non réglementé, dans lequel on estime que 330 millions \$ US ont été dépensés en 2007, soit une hausse 100 millions \$ US par rapport à 2006⁴, est très variable.

Les crédits de carbone peuvent diriger des fonds vers de projets utiles, mais à moins que les acheteurs sachent bien ce qu'ils achètent et fassent affaire avec une organisation fiable et progressiste, ce nouveau marché confus offre peu de garanties.

leur terre. Répétons qu'il n'y pas de garantie que ces crédits représentent des réductions différentielles.

⁴ *State of the Voluntary Carbon Market 2008*

<http://www.newcarbonfinance.com/>

Répercussions de la taxe sur le carbone sur différentes catégories de revenus des ménages

Depuis peu, les répercussions des taxes sur le carbone sur différentes catégories de revenus des ménages sont le sujet de certaines discussions politiques à l'échelle nationale. Cette question concerne aussi directement la population de la Colombie-Britannique, où l'élément central du Budget 2008 de la province était une taxe sur le carbone à compter du 1^{er} juillet 2008.

Tout comme d'autres provinces, y compris maintenant l'Ontario et le Québec, la C.-B. est en train d'élaborer un système de plafond et d'échange pour les émissions des grandes sources industrielles. Même si les permis sont accordés gratuitement, ce système entraînera aussi une augmentation des prix pour les ménages. Toutefois, ces systèmes n'étant pas encore achevés, leurs répercussions sont difficiles à déterminer.

Tous les revenus provenant de la taxe sur le carbone de la C.-B. seront convertis en réduction d'impôt dans d'autres domaines – y compris un crédit d'impôt pour les contribuables à faible revenu et des réductions d'impôt sur le revenu pour les particuliers et les sociétés. Cette mesure sera donc sans incidence sur le revenu pour le gouvernement de la C.-B.

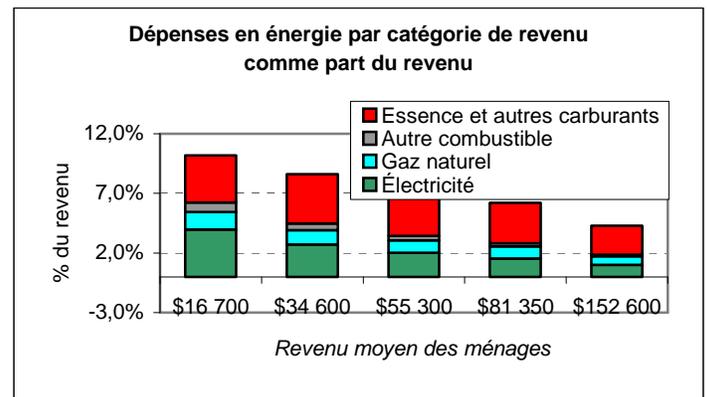
Le Parti vert et certains organismes environnementaux ont proposé l'imposition d'une taxe nationale sur le carbone sans incidence sur le revenu semblable à celle de la C.-B., et une rumeur insistante semble annoncer que le Parti libéral en fera autant.

Bien que les gouvernements et certains partis politiques se soient donnés la peine de proposer des taxes sur le carbone sans incidence sur le revenu, différents sondages révèlent qu'une solide majorité de Canadiens seraient en faveur d'une taxe sur le carbone si les revenus acquis étaient dirigés vers des investissements publics dans des projets environnementaux – tels que le transport en commun, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables – et si les plus vulnérables étaient protégés.

Étant donné l'accueil en général positif réservé par le public à la taxe sur le carbone de la C.-B. et la pression exercée sur les autres gouvernements pour qu'ils s'attaquent sérieusement aux changements climatiques, il est important d'en examiner attentivement les impacts. Heureusement, le SCFP a déjà procédé à cette analyse dans le cadre de l'*Alternative budgétaire fédérale*.

Cette analyse répond à certaines des questions suivantes :

- De combien une taxe sur le carbone augmenterait-elle les coûts pour les ménages des différentes catégories de revenus?
- De quoi avons-nous besoin en vue de nous assurer que les familles vulnérables à revenu faible ou moyen seront protégées et indemnisées pour cette hausse des coûts?



Répercussions d'une taxe sur le carbone par catégorie de revenus

L'empreinte carbone des familles et des ménages à revenu élevé a tendance à être plus grande que celle des autres catégories, car elles consomment plus et sont responsables de plus d'émissions de gaz à effet de serre par personne.

Toutefois, en proportion, les familles à revenu faible et moyen consacrent une part plus grande de leur revenu à l'énergie et aux combustibles fossiles que les familles à revenu élevé, en partie parce que les familles à faible revenu ont beaucoup moins d'argent à économiser, mais aussi parce que l'énergie et les combustibles fossiles absorbent une part plus grande de leur budget de dépenses annuel.

Une taxe sur le carbone au taux de 10 \$ par tonne de CO₂e (comprend le CO₂ et d'autres gaz) augmenterait comme suit le coût des combustibles :

• essence automobile	2,41 ¢ /litre
• gazole (<i>diesel</i>)	2,76 ¢ /litre
• mazout de chauffage domiciliaire	2,76 ¢ /litre
• mazout lourd	3,08 ¢ /litre
• gaz naturel	1,88 ¢ m ³
• propane	1,53 ¢ /litre
• kérosène/carburant aviation	2,62 ¢ /litre

À un prix de 30 \$ la tonne de CO₂, une augmentation de la taxe sur le carbone multiplierait par trois le coût de ces combustibles. À titre d'exemple, le litre d'essence coûterait 7,23 ¢ de plus.

Il est clair qu'une taxe sur le carbone augmenterait plus les coûts pour les ménages qui consomment plus de combustibles et pour ceux qui utilisent des combustibles moins « propres ».

Selon l'utilisation moyenne de combustible des ménages, une taxe sur le carbone de 10 \$ la tonne se traduirait par une hausse d'environ 90 \$ des *factures directes de combustibles* du ménage canadien moyen. Les ménages étant composés d'une moyenne de 2,5 personnes, cette hausse équivaut à quelque 36 \$ par personne. Toutefois, les coûts directs ne sont qu'une partie des coûts supplémentaires que devraient assumer les familles.

En effet, la hausse des prix des combustibles fait grimper les coûts en général, puisqu'elle entraîne une augmentation des coûts du transport, de la production et de la distribution d'à peu près tous les biens et services dans l'économie. Il y a donc une augmentation *indirecte* des coûts pour les ménages.

Selon des chiffres fournis par Statistiques Canada, les émissions indirectes intérieures de GES provenant de la consommation de biens et de services des ménages s'élèvent à 1,93 fois les émissions découlant de la consommation *directe* de combustible. Cela veut dire que les émissions intérieures liées à la consommation des ménages représentent presque trois fois (2,93) le niveau des émissions directes⁵.

⁵ Cela ne comprend pas les émissions associées à la consommation de biens et services importés des ménages canadiens, qui équivalent à environ 90 % des émissions associées à l'utilisation directe de carburant par les ménages. Si un tarif sur le carbone ou une mesure équivalente était en place pour les biens importés, les coûts augmenteraient proportionnellement (p. ex. d'environ 3,83 fois les répercussions de l'utilisation directe de carburant).

Par conséquent, advenant le cas où ces coûts étaient entièrement répercutés sur les ménages, une taxe sur le carbone viendrait tripler leurs coûts directs.

Par exemple, une taxe générale sur le carbone de 10 \$ la tonne augmenterait d'environ 260 \$ par année les coûts du ménage canadien moyen. La taille moyenne de nos ménages étant de 2,5 personnes, cela équivaut à 103 \$ par personne par année⁶.

Une taxe sur le carbone de 30 \$ la tonne augmenterait les coûts directs d'un ménage de 266 \$ par an, en moyenne, et ses coûts totaux (directs et indirects) d'environ 776 \$ par an, c'est-à-dire 310 \$ par personne par année.

Compensation nécessaire afin de protéger les ménages à revenu faible ou moyen

À partir des calculs effectués, on dégage aisément la règle suivante : pour chaque tranche de 10 \$ de taxe par tonne de CO₂ produite, le coût de la taxe par personne augmente de 100 \$ par année.

Évidemment, les coûts varieraient grandement en fonction du type de ménage, des habitudes de consommation et de la consommation de combustible. Les coûts associés à la taxe diminueraient à mesure que les personnes et les entreprises accroîtraient leur efficacité énergétique, réduiraient leur consommation des énergies fossiles et diminueraient leurs émissions.

Le total des frais additionnels liés à la taxe serait moins élevé pour les ménages à faible revenu que pour les autres. Ces frais représenteraient toutefois une part plus importante de leur revenu annuel et de leurs dépenses. Les coûts varieraient beaucoup d'une catégorie de revenu à l'autre, mais on estime qu'il faudrait, pour les familles à revenu faible ou moyen, compter une compensation d'environ 100 \$ par personne par année pour contrebalancer les effets d'une taxe de 10 \$ par tonne d'émissions de carbone produite.

⁶ Ces chiffres proviennent des niveaux nationaux. Les analyses ont révélé que les répercussions sont passablement semblables à l'échelle provinciale pour la Colombie-Britannique. Marc Lee et Toby Sanger, 2008. *A Distributional Analysis of B.C.'s Carbon Tax*. Ce document a été présenté aux réunions du Progressive Economics Forum de l'Association canadienne d'économie, le 6 juin 2008.

Le tableau suivant fournit un aperçu des répercussions des frais supplémentaires associés à une taxe de 10 \$ et de 30 \$ par tonne de CO₂ produite au Canada pour différents groupes de revenus (calculés en fonction des niveaux de consommation de 2005).

Il importe certes de veiller à ce que les ménages vulnérables reçoivent une compensation pour les augmentations des frais associées à la taxe sur les émissions de carbone. Toutefois, l'objectif réel de la taxe et des mesures comme le système de plafond et d'échange consiste à réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

Il va sans dire que cela est beaucoup plus difficile à faire pour les familles à faible ou à moyen revenu puisque, à la base, elles produisent des niveaux d'émissions plus bas que les familles appartenant aux autres catégories de revenu et parce qu'elles disposent de moins d'argent et de ressources lorsqu'ils s'agit d'investir dans des technologies et des solutions de remplacement écoénergétiques (voitures hybrides, appareils de chauffage à haut rendement, amélioration écoénergétique des bâtiments, etc.).

Il est donc essentiel que tout plan de lutte aux changements climatiques comporte un volet de programmes publics (par exemple de transport public ou de rénovation écoénergétique des habitations) visant à aider les familles à revenu faible ou moyen (en particulier celles évoluant dans des collectivités éloignées) à s'adapter.

En outre, de nombreuses personnes subiraient vraisemblablement les effets d'une taxe sur les émissions de carbone dans le cadre de leur travail. On s'attend à ce que des emplois soient perdus et que les revenus de certaines personnes diminuent dans les industries et les collectivités touchées par l'application d'une taxe sur le carbone et/ou d'un système de plafond et d'échange.

C'est pourquoi tout système de taxation des émissions de carbone doit être accompagné de programmes appropriés de soutien à la transition et d'investissements dans des emplois verts afin d'aider les travailleurs et les collectivités touchés par les changements à s'adapter et à engendrer des emplois de bonne qualité, des industries respectueuses de l'environnement et des collectivités durables.

Il faudra aussi considérablement investir dans les infrastructures matérielles et sociales afin d'aider les collectivités à se préparer et à s'adapter aux aléas amplifiés des conditions météorologiques et aux changements climatiques causés par le réchauffement de la planète.

Répercussion d'une taxe sur les émissions de carbone sur les ménages canadiens appartenant aux différentes catégories de revenus 30 \$/tonne de CO ₂ produite						
	Catégories de revenu					
	Moyenne pour l'ensemble des catégories	Premier quintile	Deuxième quintile	Troisième quintile	Quatrième quintile	Cinquième quintile
Revenu moyen des ménages (2005)	68 102 \$	16 686 \$	34 599 \$	55 302 \$	81 349 \$	152 572 \$
Taille moyenne des ménages	2,51	1,45	2,11	2,56	2,99	3,41
<i>Répercussion d'une taxe sur les émissions fixée à 30 \$/tonne</i>						
- coût direct par famille	266	96	184	259	341	450
- coût indirect	513	185	355	499	658	868
- coût total	779	281	539	758	1 000	1 318
- pourcentage du revenu moyen	1,14 %	1,69 %	1,56 %	1,37 %	1,23 %	0,86 %
- coût par personne	310	194	255	296	334	386
<p>L'analyse a été réalisée au moyen d'une feuille de calcul électronique à l'origine conçue à l'intention de l'<i>Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral</i>. La consommation directe de combustible des différents quintiles a été calculée en fonction des données de l'Enquête sur les dépenses des ménages de 2005 et des prix moyens de vente au détail des combustibles selon l'indice des prix à la consommation et d'autres sources de Statistique Canada. Les coûts de la taxe ont quant à eux été calculés au moyen des facteurs d'émissions utilisés par Environnement Canada.</p> <p>L'effet indirect d'une taxe appliquée à tous les secteurs de l'économie a été mesuré à l'aide d'estimations produites par la division des comptes de l'environnement de Statistique Canada, qui s'est fondée sur un modèle entrées-sorties pour les gaz à effet de serre afin de calculer les émissions indirectes liées à la consommation des ménages. Selon les données de Statistique Canada pour 2003, les plus récentes qui soient disponibles, les émissions indirectes associées à la consommation des familles équivalent à 1,93 fois leurs émissions directes. Les émissions de GES découlant de la consommation de biens importés, qui s'ajoutent au bilan, représentent 0,9 fois (90 %) les émissions directes, mais elles n'ont pas été prises en compte.</p> <p>Selon une analyse effectuée aux États-Unis, le rapport entre les émissions indirectes et les émissions directes ne change pas beaucoup d'une catégorie de revenus à l'autre, et il semble que ce rapport ne varie considérablement que dans la tranche des 10 % représentée par les gens les mieux nantis. Cette variation est attribuable aux voyages aériens, qui échappent dans une large mesure aux systèmes de tarification des émissions de carbone.</p> <p>Les calculs de la présente analyse ont été effectués en fonction d'un transfert aux ménages d'une charge équivalant au total des coûts directs et indirects.</p> <p>L'adaptation à la nouvelle échelle de coûts, à la hausse, aurait pour effet de réduire les répercussions éventuelles d'une taxe sur les émissions de carbone. Cela dit, toute adaptation demande du temps (<i>l'élasticité de la demande par rapport aux prix</i> est rarement immédiate) et il sera plus difficile pour les ménages à faible revenu de suivre la vague.</p>						

De plus en plus d'emplois verts

Le passage vers une économie durable produisant moins de gaz à effet de serre entraînera des perturbations et des coûts en matière de dépenses en capital, d'augmentation des coûts et de pertes d'emplois, mais la transition apportera aussi sa part de bienfaits et de possibilités.

Sur le plan économique, un des principaux bienfaits ressentis sera l'amélioration de l'efficacité énergétique, qui permettra des économies de coûts d'énergie. Les investissements dans des procédés industriels de pointe moins polluants pourraient aussi avoir pour effet d'accroître la productivité globale.

Un certain nombre de sections locales et de milieux de travail du SCFP ont été en mesure de réaliser d'importantes économies d'énergie en investissant dans de l'équipement écoénergétique. Les économies ainsi réalisées ont permis d'investir des sommes dans des secteurs dont les travailleurs bénéficient davantage. En outre, les prix record du pétrole rendent les possibilités d'économie d'autant plus attrayantes, en plus d'exercer sur les employeurs des pressions financières croissantes.

On compte aussi parmi les possibilités qu'entraînera la transition vers une économie durable la création de milliers de nouveaux *emplois verts*.

Qu'est-ce qu'un emploi vert?

Il n'existe pas de définition simple et universelle de ce que l'on entend par « emploi vert » ou « emploi durable ».

Dans un rapport⁷ qui sera bientôt rendu public par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation internationale du travail (OIT) et la Confédération syndicale internationale (CSI), on définit l'emploi vert de la façon suivante :

Emplois appartenant aux secteurs de l'agriculture, de la fabrication, de la recherche et du développement, de l'administration et des services dont l'objectif consiste à trouver des solutions à la multitude de problèmes liés à l'environnement auxquels l'humanité doit faire face.

On compte parmi ces emplois des postes visant à protéger et à restaurer les écosystèmes et la biodiversité, à réduire la consommation d'énergie, de matières premières et d'eau par l'application de stratégies d'évitement et d'accroissement de l'efficacité, la décarbonisation de l'économie et la réduction ou l'anéantissement total de la production de déchets et de pollution. [traduction]

De son côté, l'Apollo Alliance définit les emplois verts de la façon suivante⁸ :

Emplois permettant de subvenir aux besoins des familles et contribuant considérablement à la préservation ou à l'amélioration de la qualité de l'environnement.

Les emplois verts doivent être accompagnés de salaires convenables et d'avantages sociaux permettant de subvenir aux besoins d'une famille. Ils doivent s'inscrire dans un cheminement de carrière concret et permettre une mobilité ascendante. Ces emplois doivent réduire les déchets et la pollution et présenter des bienfaits pour l'environnement. [traduction]

Il existe toute une gamme de « tons de vert » dans les différents emplois et secteurs de l'économie. Toutefois, on s'accorde généralement pour dire que les emplois verts devraient aussi être de *bons emplois* : fournissant un travail de qualité et comportant un salaire convenable.

Des dizaines de milliers de membres du SCFP occupent déjà un emploi dans les tons de vert, qu'il s'agisse :

- de recyclage, de réacheminement ou de gestion des déchets;
- du traitement de l'eau;
- du nettoyage et de l'entretien;
- des services environnementaux;
- des parcs et aires touristiques;
- de l'hydroélectricité, des énergies renouvelables ou des énergies à faibles émissions de carbone.

Nous ne disposons pas encore de données précises sur le nombre d'emplois concernés, mais le SCFP possède vraisemblablement le plus grand nombre de membres occupant des postes verts de tous les syndicats canadiens et peut donc justement être considéré comme le « syndicat vert » du Canada.

⁷ « Green Jobs: Towards Sustainable Work in a Low Carbon World ». http://www.unep.org/civil_society/index.asp

⁸ <http://www.apolloalliance.org/>

Bon nombre des emplois représentés pourraient devenir encore beaucoup plus « verts » grâce à l'utilisation de produits nettoyants moins toxiques et respectueux de l'environnement, à la réduction des déchets, de la pollution et de la consommation d'énergie dans le milieu de travail, ainsi qu'à la promotion des sources d'énergie renouvelable.

Les possibilités de « verdissement » de notre travail et de création de nouveaux emplois verts sont considérables.

Énergie renouvelable

On estime qu'en 2006, 2,3 millions de travailleurs dans le monde œuvraient dans le secteur des énergies renouvelables.

De ce nombre, plus de 230 000 emplois étaient attribuables au secteur des énergies renouvelables de l'Allemagne, au sein duquel de nombreux emplois ne sont pas syndiqués. De 1998 à 2006, quelque 165 000 emplois ont été créés dans ce secteur, au taux de croissance annuel de 17 %. Certains s'attendent à ce que le secteur des énergies renouvelables représente en Allemagne 500 000 emplois d'ici 2020.

En Chine, on évalue à 943 200 le nombre de personnes travaillant dans le secteur des énergies renouvelables. De ce nombre, plus de 600 000 travaillent dans la production et l'entretien des panneaux solaires et des technologies de la thermie solaire.

Aux États-Unis, on estime qu'il y avait en 2006 quelque 185 000 emplois du secteur privé reliés aux énergies renouvelables, en plus de 246 000 emplois indirects.

Le fort taux de croissance du nombre d'emplois reliés aux énergies renouvelables est d'autant plus impressionnant que l'investissement public mondial dans la recherche et le développement d'énergies renouvelables a décliné considérablement, depuis 1980.

Selon une étude⁹ récente, le nombre d'emplois engendrés par l'investissement dans la plupart des types d'énergie renouvelables a en moyenne été, par mégawatt, supérieur au nombre d'emplois créés dans les centrales au charbon et au gaz.

⁹ « *Putting Renewables to Work: How many Jobs Can the Clean Energy Industry Generate* » <http://rael.berkeley.edu/old-site/renewables.jobs.2006.pdf>

Efficacité énergétique

On dispose de moins de données sur le nombre d'emplois créés en lien avec l'amélioration énergétique des bâtiments, l'industrie des appareils à haut rendement énergétique et l'entretien des bâtiments verts.

Aux États-Unis, une étude, dont les estimations semblent généreuses, a permis d'évaluer à quelque 3,5 millions le nombre d'emplois directs dans le secteur de l'efficacité énergétique.

L'Allemagne a pour sa part créé 25 000 emplois à temps plein à l'occasion d'un ambitieux projet couronné de succès d'un milliard d'euros consistant en un programme d'amélioration d'habitations conçu en collaboration avec la confédération des syndicats allemands. On avait espéré encore plus de nouveaux emplois, mais il convient de souligner qu'environ 116 000 emplois ont par ailleurs été préservés et que le programme a été prolongé.

Selon une étude récente de la Confédération européenne des syndicats, la mise sur pied d'un programme vigoureux visant à réduire les émissions produites par le secteur de la construction pourrait engendrer la création de jusqu'à 2,5 millions d'emplois à temps plein par année en Europe¹⁰.

Même si bon nombre de ces emplois appartiendraient au secteur privé, il existe aussi des possibilités d'emplois dans le secteur public, en ce qui a trait à l'amélioration et à l'entretien des bâtiments publics.

Bien que l'objectif principal de ce type de programme soit de permettre des économies d'énergie et de réduire la production de gaz à effet de serre, il a aussi le potentiel d'entraîner de nombreux investissements dérivés d'entreprises, ainsi que la création d'emplois dans les industries de la construction et de la fabrication. Ce type de programme est donc tout à fait adapté pour aider l'économie à se relever d'un ralentissement.

Services environnementaux : déchets, recyclage, eau

Le SCFP est le principal syndicat représentant les travailleurs de l'industrie des services environnementaux au Canada. Sans disposer de statistiques précises quant au nombre de travailleurs appartenant à ce secteur, il est possible d'affirmer que le SCFP représente de nombreux milliers de travailleurs dans le domaine de la collecte des déchets, du recyclage et de l'épuration des eaux.

¹⁰ *Étude sur le changement climatique et l'emploi* de la CES, p. 149 <http://www.etuc.org/a/3675>

Au Canada, on estime à 36 000 le nombre de personnes travaillant dans la collecte des déchets et la restauration de sites. Environ 8 000 de ces travailleurs sont des employés municipaux. L'emploi dans ce secteur est vigoureux. À preuve, il présente depuis quatre ans une croissance du nombre d'emplois de plus de 4 % par année.

Au Canada, les services d'eau emploient environ 14 000 travailleurs. Au cours des quatre dernières années, la croissance de l'emploi dans ce secteur a été dans la moyenne des autres secteurs, soit environ 2 % par année.

Le secteur de la collecte, du réacheminement et du recyclage des déchets prend de l'ampleur de façon constante, mais le potentiel demeure considérable en ce qui a trait à la croissance dans les domaines de la collecte des déchets et de la restauration de sites. Le SCFP a pu récupérer un certain nombre d'emplois à ce chapitre, car plusieurs administrations municipales ont choisi de cesser d'impartir le travail.

La part d'emplois du secteur des services d'eau pourrait par ailleurs s'accroître, vu la reconnaissance du besoin d'investir davantage dans les infrastructures hydrauliques et les réseaux d'assainissement.

D'après un rapport récent produit par la Fédération canadienne des municipalités, les réseaux d'aqueducs, d'assainissement des eaux et d'égouts pluviaux municipaux du Canada présentent un déficit de 31 milliards \$¹¹. De plus, il faudrait investir encore davantage pour améliorer et accroître les services offerts. Selon un rapport récent produit en Ontario, il faudrait, au cours des 15 prochaines années, investir environ 34 milliards \$ dans les réseaux d'aqueducs et d'égouts pluviaux, rien que dans cette province¹². En outre, le besoin d'investissements afin d'alimenter en eau saine de nombreuses communautés autochtones est encore plus criant.

¹¹ MIRZA, Saeed, 2007. *Attention : danger — L'effondrement imminent de l'infrastructure municipale du Canada*, FCM.

¹² Groupe d'experts - stratégie hydraulique de l'Ontario, 2005. À TOUTE ÉPREUVE : L'importance d'améliorer le secteur ontarien de l'eau.

Formation et développement économique des collectivités

Bien que le potentiel soit énorme en ce qui concerne la création d'emploi et le verdissement de nos pratiques, nous ne pourrions pas le réaliser à moins que des programmes de formation, d'acquisition de compétences et d'enseignement ne soient mis en place et accompagnés de mesures visant à maximiser les avantages produits pour les collectivités. La formation en cours d'emploi et le développement des compétences, ainsi que la mise en place de programmes de création d'emplois durables et de programmes d'apprentissage pour les jeunes travailleurs représentent des éléments essentiels d'une stratégie efficace. Ils seront d'une utilité toute particulière pour créer des emplois de compétences moyennes pouvant déboucher sur des carrières intéressantes.

Le SCFP et d'autres syndicats doivent jouer un rôle clé dans l'ensemble des secteurs mentionnés en suscitant de nouveaux investissements et en faisant la promotion de la formation en cours d'emploi, en plus de travailler avec les groupes communautaires et les centres de formation afin de former la nouvelle génération de travailleurs.

Il sera aussi nécessaire d'offrir de la formation sur les nouvelles normes environnementales afin de protéger les emplois de la privatisation et de la sous-traitance du travail. Un certain nombre de membres de la section locale 79 sont bien placés pour le savoir, eux qui ont dû prendre des mesures pour accéder à de la formation sur les nouvelles techniques de nettoyage écologique en vue de conserver leurs emplois. Il est souvent nécessaire de fournir aux travailleurs une formation de mise à niveau leur permettant d'acquérir la formation et les niveaux d'accréditation nécessaires afin de travailler en respectant les nouvelles normes. Nous nous en sommes notamment aperçu dans le cas des travailleurs du secteur des services d'eau, qui ont dû s'adapter à de nouvelles règles d'homologation.

Il existe, certes, des possibilités extraordinaires dans les emplois verts, mais des défis d'importance et des risques pointent aussi à l'horizon pour les membres du SCFP et pour l'intérêt public.

Les services publics ont le potentiel de jouer un rôle des plus positifs dans le développement de nouvelles sources d'énergie renouvelable. Malheureusement, sans qu'il existe une bonne raison à cela, quelque chose semble les empêcher de jouer le rôle positif que l'on attend d'eux.

Les services d'électricité publics de différentes provinces se sont presque exclusivement tournés vers le secteur privé afin qu'il prenne en charge l'approvisionnement en énergies renouvelables. Les services d'électricité de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique ont, de façon explicite ou dans les faits, restreint la latitude des organisations publiques au chapitre du développement de la capacité de production pour la plupart des énergies renouvelables.

Le gouvernement de la C.-B. est allé jusqu'à orchestrer un recours massif au secteur privé pour la mise sur pied de projets hydroélectriques, entraînant des répercussions environnementales importantes ainsi que des coûts faramineux. La Division SCFP-Québec a mené activement campagne afin que le développement de l'énergie éolienne soit assuré par le secteur public.

Dans différents secteurs, la nécessité d'investir afin de réduire la pollution, le potentiel d'économie par l'efficacité énergétique ainsi que les nouvelles normes environnementales sont de plus en plus invoqués comme autant de raisons de faire appel au secteur privé, d'impartir le travail et d'établir des partenariats public-privé. Si nous ne parvenons pas à réaliser des progrès au sein du secteur public même, nous ne tirerons pas avantage des possibilités envisagées et une large part des nouveaux emplois verts décevront nos attentes.

Négocier sous le signe de l'écologie

Un nombre grandissant de sections locales du SCFP cherchent à inclure dans leurs conventions collectives des dispositions portant sur l'environnement. Voilà une façon de contribuer directement à l'amélioration de la qualité de vie des membres du SCFP, tout en protégeant l'environnement.

Bon nombre de gouvernements provinciaux ont déjà rendu publics des plans d'action en matière de lutte aux changements climatiques dans lesquels ils s'engagent à réduire la consommation de combustible ainsi que les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de leurs activités.

Le plan de la C.-B. va encore plus loin. En effet, son gouvernement y annonce son intention de rendre tout le secteur public « neutre en carbone », qu'il s'agisse des écoles, des universités, des collèges ou des établissements de santé. Ainsi, pour obtenir l'approbation de financement du gouvernement de la C.-B., les projets devront faire la démonstration des bienfaits significatifs qu'ils produiront en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les nouveaux enjeux toucheront inévitablement nos membres dans différentes provinces. Il apparaît donc sensé d'agir de façon proactive afin de nous assurer que les effets du changement soient aussi positifs que possible. Parmi les principales façons d'inclure des dispositions portant sur l'environnement, on compte :

Énoncé ou politique environnemental

Il peut se révéler efficace d'adopter un énoncé ou une politique en matière d'environnement afin de rendre notre milieu de travail plus écologique. Tout énoncé ou politique doit réclamer au secteur public qu'il s'efforce de limiter le plus possible son effet négatif sur l'environnement et le climat, par exemple en fixant des objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre ou de restriction de la pollution.

La section locale 2099 du SCFP et la Ville de Mount Pearl (Terre-Neuve-et-Labrador) ont inclus dans leur libellé de contrat :

L'employeur et le syndicat s'entendent pour dire que le fait de limiter la pollution environnementale représente un objectif souhaitable. Les deux parties confirment en conséquence, dans la mesure de leurs responsabilités respectives, leur engagement à coopérer et à promouvoir conjointement l'objectif consistant en l'établissement d'un

environnement exempt de pollution, que ce soit au travail ou dans la collectivité. [traduction]

Comités de l'environnement en milieu de travail

Un certain nombre de sections locales du SCFP ont inclus dans leurs négociations la création de comités de l'environnement en milieu de travail. Ces comités peuvent servir de levier pour susciter des changements au chapitre de l'écologie et ce, grâce à la participation de la partie patronale comme de la partie syndicale.

Les comités conjoints peuvent permettre aux travailleurs de participer au processus d'amélioration du bilan écologique de leur milieu de travail, plutôt que de se faire imposer des initiatives par la direction. Les comités de l'environnement en milieu de travail peuvent s'occuper d'un vaste éventail de questions, dont :

- la mise en place ou la bonification de programmes de réduction et de réacheminement des déchets, de recyclage et de compostage;
- la création de programmes de vérification du rendement énergétique et d'économie d'énergie;
- la mise sur pied de programmes de transport au travail écologique;
- la réduction des distances parcourues par les employés dans le cadre de leurs fonctions;
- la création de stratégies et la mise en place de pratiques en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Voici un extrait du libellé de contrat portant sur la création d'un comité de l'environnement en milieu de travail de la section locale 1000 des services publics de Californie de l'Union internationale des employés des services (UIES) :

Le comité sera formé d'un nombre égal de représentants de la direction et du syndicat et comportera un certain nombre de participants provenant du California Integrated Waste Management Board ainsi que de l'Environmental Protection Agency. Les employés qui seront nommés pour faire partie du comité seront payés pour les heures consacrées aux activités du comité. L'État affectera des ressources pour financer les activités du comité, dont : [une longue liste de tâches liées à l'environnement est ensuite dressée]. [traduction]

Économie d'énergie

Des membres de la section locale 4156 du SCFP travaillant pour le Conseil scolaire de district de Niagara comme gardiens et préposés à l'entretien ont formé un comité de l'environnement dans le but précis de mettre sur pied un programme d'économie d'énergie. Le comité du SCFP comprend par ailleurs des représentants du corps enseignants et du Conseil scolaire.

Depuis la mise en place du programme d'économie d'énergie conçu par les membres de la section locale 4156 du SCFP, plus de cinq millions de kilowattheures ont été économisés, ce qui représente une réduction des émissions de dioxyde de carbone d'environ 2 000 tonnes. Voilà la preuve qu'un comité de l'environnement en milieu de travail qui se penche sur une question peut arriver à produire des résultats concrets.

Le Syndicat des employé(e)s des secteurs public et privé du Nouveau-Brunswick propose le libellé suivant au sujet de la réduction des émissions de carbone¹³ :

Article 1.0 : bilan carbone

- 1.0 Les deux parties s'entendent pour réduire le bilan carbone du milieu de travail de 3 % par année pour toute la durée d'application de la présente convention (les objectifs précis varieront en fonction des situations).
- 1.1 Les économies réalisées devront être redistribuées également entre l'employeur et le syndicat, qui investiront dans d'autres mesures visant à écologiser le milieu de travail.
- 1.2 Dans le cas où le milieu de travail ne parviendrait pas à atteindre l'objectif de réduction des émissions annuelles fixé à 3 %, l'employeur investira dans des crédits d'émission de carbone approuvés conjointement, de préférence à l'échelle locale, afin d'atteindre l'objectif. [traduction]

Transports

Les trajets effectués par les travailleurs pour se rendre au travail et en revenir ainsi que dans le cadre de leurs fonctions ont d'énormes répercussions sur l'environnement. Par exemple, il n'est pas écologique de se rendre au travail et d'en revenir seul dans sa voiture. Dans le même ordre d'idées, les voyages d'affaires effectués ont un effet négatif sur le climat.

Il existe divers moyens de transport plus écologiques, comme l'utilisation des transports en commun, le vélo, la marche, le covoiturage, l'autopartage, le choix de véhicules à faibles émissions, etc. Les dispositions d'une convention collective axée sur l'environnement visant à encourager le choix des moyens de transport écologiques pourraient inclure des incitatifs financiers pour les bonnes pratiques et des mesures visant à décourager les pratiques néfastes, ainsi que des programmes de soutien, comme :

- des laissez-passer de transport public payés ou subventionnés par l'employeur;
- des allocations totales ou partielles pour l'achat de chaussures aux employés qui se déplacent à pied;
- des compartiments à vélos, des douches et des horaires de travail souples pour les travailleurs voyageant à vélo;
- des subventions ou des prêts destinés aux employés pour l'achat de vélos;
- le remboursement du kilométrage parcouru à vélo par les travailleurs dans le cadre de leurs fonctions;
- la mise en place de systèmes d'autopartage;
- des mesures visant à décourager les choix non écologiques en matière de transport, comme l'imposition de frais de stationnement pour les personnes voyageant seules en voiture;
- l'achat par l'employeur de crédits d'émission de carbone approuvés pour les travailleurs ayant à se déplacer par avion.

L'UNISON – syndicat de la Colombie-Britannique – milite activement et mise sur bon nombre des mesures susmentionnées afin de promouvoir l'établissement de plans de transports durables pour ses membres.

Produits de nettoyage écologiques

Des sections locales du SCFP ont réussi à mettre en œuvre des programmes visant à remplacer les produits de nettoyage toxiques par des produits écologiques, en particulier dans les écoles.

À titre d'exemple, la section locale 379 du SCFP, avec le concours de la Labour Environmental Alliance Society de Colombie-Britannique a mis sur pied un programme de remplacement des produits de nettoyage. La prochaine étape consiste à faire de tels programmes une part intégrante des conventions collectives.

¹³ Syndicat du Nouveau-Brunswick et Peter Corbyn, 2008. « *Cool Comforts: Bargaining for our Survival* ».

Le SCFP a récemment obtenu la mise sur pied d'un comité chargé de réviser les pratiques actuelles en matière de nettoyage et de promouvoir des solutions de remplacement écologiques dans le cadre de la négociation avec le secteur des conseils scolaires de l'Ontario.

Salubrité de l'environnement

De nombreux membres du SCFP travaillent dans des lieux où ils risquent d'être exposés à tout un éventail de risques environnementaux. Ce qui risque de contaminer le sol, l'air et l'eau qui nous entoure pose nécessairement aussi des risques pour la santé des membres du SCFP qui y sont exposés.

Idéalement, le libellé des conventions devrait faire le pont entre les risques que certaines substances présentent pour l'environnement et ceux pour la santé des humains. Le libellé de convention devrait notamment aborder :

- le latex;
- l'amiante;
- les moisissures;
- le glutaraldéhyde;
- la mauvaise qualité de l'air ambiant;
- la sensibilité à des facteurs environnementaux.

Voici un extrait du libellé concernant les dangers dans l'hygiène du milieu du syndicat des travailleurs de la santé de Floride et du centre médical St Mary's :

C. Risques environnementaux

1. *Amiante – L'employeur respectera l'ensemble de la réglementation concernant la manipulation de l'amiante et l'élimination des produits d'amiante friable désignés. L'employeur publiera les avis publics nécessaires pour informer les employés du déroulement des activités d'assainissement entreprises.*
2. *Produits de nettoyage toxiques – Des produits de nettoyage non toxiques devraient être utilisés dans l'ensemble des locaux fréquentés par les infirmières.*
3. *Moisissures et végétations mycéliennes – Un plan d'intervention devra être soumis au syndicat dans un délai de 30 jours suivant la découverte de moisissures et de végétations mycéliennes. [traduction]*

L'inclusion de dispositions visant l'écologie dans les conventions collectives n'en est qu'à ses balbutiements. Cela dit, les orientations stratégiques du SCFP pour la période allant de 2007 à 2009 et les résolutions connexes font écho au souhait des membres d'accélérer la réalisation de progrès au chapitre de l'environnement.

La négociation de dispositions touchant à l'environnement a le potentiel d'améliorer la qualité de vie des membres du SCFP et de contribuer au respect de l'engagement pris par le Syndicat envers la protection de l'environnement et la lutte aux changements climatiques.

Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec Matthew Firth (mfirth@cupe.ca).

Hausse imminente du coût de la vie

Le taux d'inflation du Canada est demeuré modéré jusqu'à maintenant cette année mais cette situation ne devrait perdurer trop longtemps. Les augmentations soutenues des prix de l'énergie et des aliments augmenteront le coût de la vie pendant le reste de l'année, particulièrement pour les familles à moyen et à faible revenu.

Le taux national d'inflation du prix à la consommation s'est accru d'une moyenne de 1,8 % au cours des quatre premiers mois de l'année par rapport à l'année précédente. Ce chiffre est mis en comparaison avec une moyenne de 2,2 % en 2007 et de 2,3 % depuis 2000.

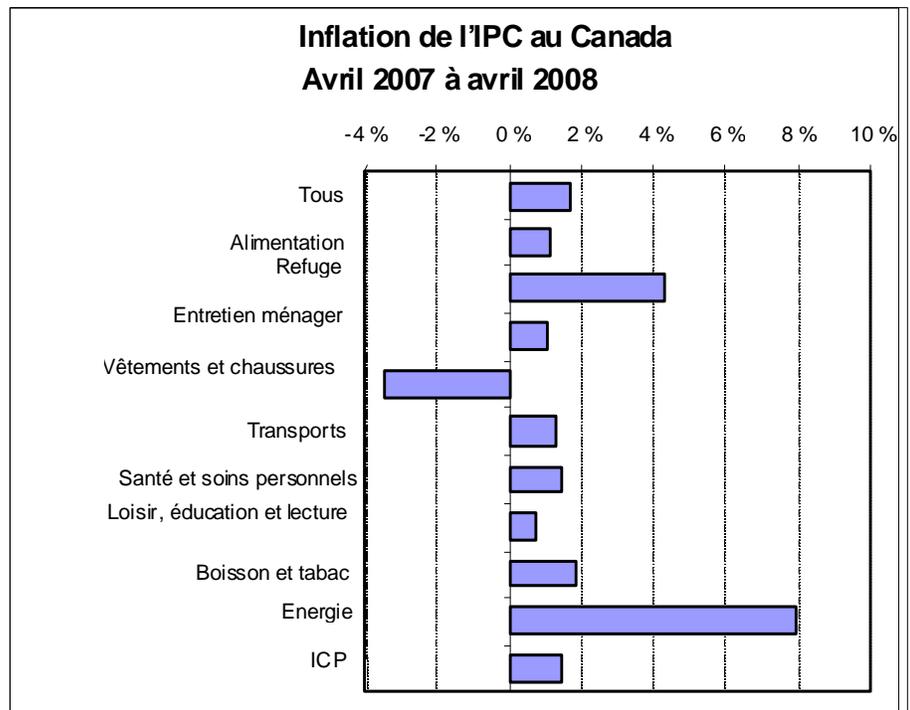
La principale cause de l'inflation est le prix élevé de l'énergie, en particulier l'essence, et la hausse du prix des maisons.

Différents facteurs ont contribué à maintenir le taux d'inflation à un niveau peu élevé en début d'année : la réduction d'un point de pourcentage de la TPS et la valeur élevée du dollar, qui ont réduit le coût des importations. Cependant, ces facteurs n'ont pas été porteurs du soulagement attendu – et ne font pas le poids si l'on tient compte des pertes des recettes fédérales attribuables à la réduction de la TPS et aux pertes d'emploi dans le secteur de la fabrication.

Dans l'ensemble, les prix de l'énergie ont connu une hausse de 8 % en avril comparativement à l'année précédente. Ce chiffre comprend une augmentation de 11,6 % du prix de l'essence et de 37 % du prix du mazout. Toutefois, une pointe marquée est attendue : au début de juin, le prix de détail de l'essence était en hausse de plus de 23 % et de près de 50 % en ce qui a trait au diesel et de 60 % en ce qui a trait à l'huile de chauffage¹⁴.

Le prix des nouvelles maisons (qui est utilisé dans le calcul de l'indice des prix à la consommation) s'est accru de 6 % en mars. L'augmentation s'est effectuée à un rythme plus lent qu'au cours des deux dernières années. Le prix de revente des maisons, qui a connu une augmentation moyenne de 10,4 % par année au cours des quatre dernières années décroît progressivement. Ce secteur prévoit une augmentation du prix de revente des maisons de 5 % cette année et de 3 % l'année suivante, mais ces prévisions risquent d'être optimistes au regard de la situation économique qui se dégrade.

Le prix des aliments a monté en flèche dans la plupart des pays du monde. Il a connu des augmentations dans les deux chiffres dans la plupart des pays en développement, ce qui a créé des émeutes du pain et il a augmenté de 5 % et plus aux États-Unis et dans la plupart des pays européens.



¹⁴ Ressources naturelles Canada. Site Web sur le prix des carburants.
http://www.fuelfocus.nrcan.gc.ca/petroleum_prices_f.cfm

Le Canada a fait exception car le prix des aliments a augmenté d'une moyenne de seulement 1,2 % au cours des douze derniers mois. Le Canada a échappé aux augmentations du prix pour différentes raisons :

- La valeur élevée du dollar canadien a directement contribué à une réduction du prix des fruits et légumes de saison (qui sont pour la plupart importés pendant les mois d'été) d'une moyenne de 8 % à 12 %.
- La concurrence dans les magasins à grande surface est à l'origine de guerre des prix dans certaines régions.
- Les offices de commercialisation des aliments canadiens ont tempéré les augmentations du prix des produits laitiers et de certains produits carnés. Ces derniers ont augmenté à un taux relativement lent.

En revanche, le coût des produits céréaliers et de boulangerie a augmenté de 10 % au cours de la dernière année.

La protection contre la hausse du prix des aliments ne durera pas longtemps. Le dollar canadien ne continuera pas de gagner en valeur au même rythme, les guerres de prix dans le marché du détail cesseront et le coût plus élevé des intrants pénétrera graduellement le régime des prix des aliments par les offices de commercialisation.

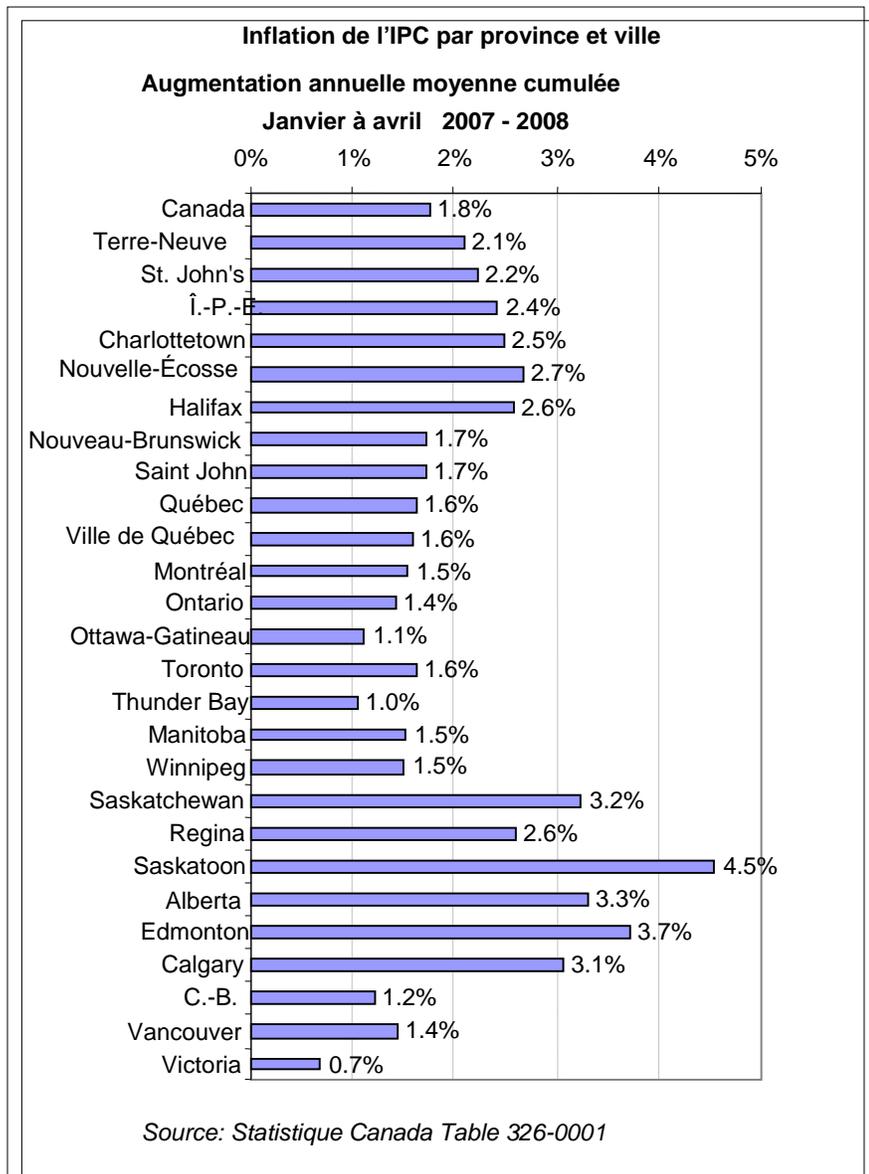
À l'échelle mondiale, on s'attend à ce que le prix des aliments diminue par rapport aux récents sommets, mais qu'ils continuent de demeurer relativement élevés au cours de la prochaine décennie¹⁵.

Les analystes s'attendent à ce que le prix des aliments au Canada augmente d'environ 3,5 % l'année prochaine. Cela ajouterait une autre moitié de point de pourcentage à l'inflation du prix à la consommation¹⁶. Cette augmentation de 3,5 %, qui est modérée comparativement à l'augmentation récente du prix des aliments dans le monde, signifierait une hausse d'environ 260 \$ de la facture du ménage canadien moyen pour les aliments. Le coût des aliments, plus particulièrement, des produits de première nécessité, occupe

une portion plus importante du budget des ménages à faible et à moyen revenu; ainsi, ces augmentations toucheront davantage ces familles.

Prix par province

À ce jour, le taux moyen de l'inflation du prix à la consommation a été plus faible cette année qu'en 2007 dans la plupart des provinces sauf en Saskatchewan, à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard.



¹⁵ Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2008-2017 <http://www.oecd.org/dataoecd/54/15/40715381.pdf>

¹⁶ Avery Shenfield. « Food Inflation: Coming to a Grocery Store Near You. » CIBC World Markets, *StrategEcon*, 24 avril 2008.

L'Alberta est en tête du peloton, où l'augmentation moyenne a atteint 3,3 % au cours des quatre premiers mois de l'année; elle est néanmoins considérablement inférieure au taux d'inflation provincial de 5 % en 2007. Le taux moyen d'augmentation du prix à la consommation s'est établi à 3,2 % en Saskatchewan cette année en raison de la montée en flèche du prix des maisons.

Les importantes augmentations du prix des maisons sont aussi à blâmer à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard où les prix à la consommation ont augmenté entre 2 % et 3 % jusqu'à maintenant cette année. Dans d'autres provinces, l'inflation s'est établie à une moyenne inférieure à 2 % jusqu'à maintenant.

Prévisions relatives à l'inflation

Plus tôt cette année, les prévisionnistes majeurs s'attendaient à ce que l'inflation s'établisse à une moyenne de 1,5 % cette année en raison de la baisse de la TPS et du ralentissement de l'augmentation du prix des maisons.

La montée en flèche du prix des aliments et du carburant a relégué aux oubliettes ces prévisions sans crier garde. Maintenant, les banques majeures s'attendent à ce que le taux d'inflation du prix à la consommation du Canada s'établisse à une moyenne de 1,9 % cette année, la variabilité étant de 1,4 % à 2,4 % selon les différents prévisionnistes. Le taux d'inflation moyen prévu pour 2009 est de 2,3 %, variant de 1,9 % jusqu'à 3 %.

Les moyennes par province varient de 1,3 % à Terre-Neuve et Québec jusqu'à 3 % en Alberta et 3,1 % en Saskatchewan pour 2008, et de 1,7 % à Terre-Neuve jusqu'à 2,7 % pour la Saskatchewan en 2009. Toutefois, ces prévisions provinciales sont moins à jour et tout dépendra des changements dans le prix des maisons, de l'énergie et des aliments. Pour les harmoniser aux prévisions nationales récentes, il faudrait les rajuster à la hausse de 0,3 pour cent à chacune des années.

Les crises mondiales de l'essence et des aliments s'amènent chez nous

Les prix élevés du carburant continuent de siphonner le coût de vie partout dans le monde et dans l'économie. Voilà à peine un an, bon nombre de personnes étaient sceptiques à l'égard de la prévision voulant que le prix du baril de pétrole atteigne 100 \$ par rapport à son prix moyen de 60 \$ en juin dernier. Il a déjà atteint 135 \$ le baril, soit le double de ce qu'il était l'année dernière et le quadruple du prix il y a quatre ans.

Les analystes d'influence prévoient maintenant que le prix du pétrole augmentera jusqu'à 150 \$ le baril d'ici 2010, et qu'il atteindra 200 \$ d'ici 2012. L'Office national de l'énergie du Canada a prévenu les consommateurs de s'attendre à ce que le prix du pétrole demeure à plus de 130 \$ le baril au cours de l'été et que le prix à la pompe demeure élevé en conséquence.

Le prix de l'essence à la pompe était en moyen 21 % plus élevé au début de juin comparativement à l'année précédente. Le prix du diesel était beaucoup plus élevé – une hausse de près de 50 %. Le prix de l'huile de chauffage était en hausse de plus de 60 % comparativement à l'année précédente.

Ces prix plus élevés exercent une pression importante sur le coût de vie des ménages canadiens. L'augmentation des prix de l'essence et de l'huile de chauffage, par rapport à juin dernier, représente une augmentation du coût direct du carburant pour les ménages canadiens moyens d'environ 715 \$ cette année comparativement à 2007. Ce chiffre équivaut à environ 1 % du revenu moyen des ménages au Canada et l'augmentation est supérieure à ce que les deux coupures de la TPS ont permis d'épargner.

Sous forme de part du revenu, l'impact est beaucoup plus élevé chez les familles à faible et à moyen revenu. La hausse du prix du carburant augmentera directement le coût de la vie des plus pauvres de l'ordre de 1,5 % de leur revenu, alors que l'apport de cette augmentation sur le revenu des ménages de plus de 100 000 \$ ne représentera que la moitié soit une moyenne de 0,7 % du revenu.

Toutefois, le dollar et le prix croissant des pétrodollars ne s'arrêtent pas ici. Le pétrole a des ramifications partout dans l'économie mondiale et entre dans la production de presque tout ce que nous mangeons, buvons et utilisons.

Carburant, aliment, facteurs économiques fondamentaux et spéculation

Il y a eu récemment beaucoup de discussion et de spéculation sur ce qui a provoqué la montée en flèche du prix du carburant et des aliments. Certains ont avancé que la spéculation est l'une des causes majeures des sommets récents du prix des aliments et du carburant. La réalité est qu'il existe plusieurs causes :

- La consommation du carburant et des aliments de base est relativement *inélastique* par rapport au prix : la demande ne diminue pas beaucoup quand le prix augmente. Notre économie est dépendante du pétrole et les gens doivent manger pour survivre. Cela signifie que les changements dans l'offre et la demande peuvent causer des changements relativement importants dans le prix.
- Dans la plupart des pays de l'ouest industrialisés membres de l'OCDE, la consommation d'huile a en effet chuté au cours des deux dernières années et continuera probablement de diminuer.
- Toutefois, la consommation d'huile dans les pays producteurs d'huile, où le coût de vente au détail est considérablement subventionné, a augmenté de 5 % par année et, dans les pays en développement, elle a augmenté de 2 % ou plus par année. Dans bon nombre de pays en développement, le prix du carburant est aussi subventionné et la demande est moins touchée par l'augmentation du prix mondial que par l'augmentation des revenus. Étant donné que les ventes de voiture ont connu une augmentation de 14 % par année en Chine, il y aura beaucoup plus de réservoirs à remplir.
- L'augmentation de la production d'huile ralentit en raison de l'épuisement des puits et des retards et des coûts plus élevés pour développer de nouvelles sources et capacités. Aucune nouvelle raffinerie n'a été construite aux États-Unis au cours des 30 dernières années. La production devrait augmenter d'environ 1 % au cours des quatre prochaines années.

Comme la demande s'accroît beaucoup plus rapidement que l'offre, tout semble indiquer que les prix du pétrole demeureront élevés et augmenteront même un peu plus.

En ce qui a trait aux aliments, des facteurs semblables entrent en ligne de compte :

- Une augmentation de la consommation des aliments, plus particulièrement, les aliments à base de céréales dans les pays en développement.
- La lente croissance de l'offre, accompagnée des récentes sécheresses et du fait que plus d'aliments sont transformés en éthanol et biocarburant en raison de politiques mal informées.
- Le coût plus élevé des intrants, le coût plus élevé du pétrole et des fertilisants.
- Les faibles stocks d'aliments.

La spéculation financière sur l'avenir des produits alimentaires, provoquée par une déréglementation irresponsable des marchés financiers, semble également avoir alimenté les hausses récentes des prix. La spéculation a également siphonné les profits, limité l'augmentation de l'offre qui aurait dû provenir de prix plus élevés.

Les marchés des aliments et du pétrole interagissent par l'entremise des coûts du transport, des fertilisants chimiques et de l'éthanol. Ils contribuent tous à la hausse et à la volatilité croissante des prix.

Les prix élevés du pétrole commencent déjà à exercer une pression à la hausse sur le prix des aliments et des boissons (par le coût plus élevé des fertilisants) des marchandises importées (transport), des voyages aériens et d'autres biens. Le Canada est demeuré imperméable, dans une certaine mesure, à cette influence en raison de l'augmentation du dollar; toutefois, la situation ne durera pas.

L'utilisation de l'énergie nécessaire à la production de biens et de services consommés par les ménages canadiens représente près du double (1,88) de l'utilisation directe de l'énergie par les ménages selon les calculs effectués par Statistique Canada. Cela suggère que l'impact total des prix plus élevés du carburant sur les ménages pourrait être de deux à trois fois supérieur à l'impact direct. Toutefois, les ménages, les entreprises et les gouvernements s'adaptent pour réduire l'impact des prix élevés.

Il est difficile de déterminer quel sera l'impact total de la hausse des prix du carburant et des aliments sur le coût de vie des Canadiens. Le paysage a beaucoup changé depuis les crises du prix des aliments et du pétrole des années 1970 (même si bien des choses semblent être demeurées inchangées alors que notre histoire semble se répéter).

Les modèles du prix de l'énergie de cette époque ne sont plus applicables et les causes et les conditions sont très différentes de celles qui prévalaient dans les années 1970. Beaucoup dépend de la façon dont les personnes, les entreprises et les gouvernements réagissent.

L'une des différences notables est la grande part de mondialisation de la production et du commerce. L'augmentation du coût touchant les ateliers à bas salaire dans le monde et les coûts élevés du transport pourraient renverser une partie de la situation et rendre la production locale plus économique.

Même si le Canada n'est pas encore touché par la spirale prix-salaires (où l'augmentation du prix entraîne une augmentation du salaire qui à son tour entraîne une augmentation du prix), la situation commence à se produire à l'échelle mondiale.

Les travailleurs des ateliers de fabrication du monde où nous avons externalisé une grande partie de la production de nos biens de consommation ressentent davantage les inconvénients attribuables à l'augmentation du prix des aliments et prennent position.

Au Vietnam, en avril, où le prix du carburant et des aliments ont poussé le taux d'inflation jusqu'à 25 %, plus de 20 000 travailleurs de l'une des plus importantes usines de fabrication de chaussures Nike ont déclenché une grève en vue d'obtenir des augmentations de salaire. Les grèves se sont répandues à d'autres usines à la grandeur du pays. Des manifestations et des émeutes contre les augmentations du prix des aliments et du carburant ont lieu partout dans le monde.

La Chine a réussi à garder le couvercle fermé sur le coût de vie en subventionnant le prix du carburant; toutefois, l'inflation continue d'augmenter : elle a atteint 8,5 % en avril, et le coût des aliments a connu une augmentation jusqu'à 22 %. L'augmentation du salaire des travailleurs a dépassé l'inflation; toutefois, elles sont à l'origine de prix plus élevés de leurs produits et réduisent leur capacité de concurrence.

Les augmentations salariales issues des conventions collectives continuent de dépasser l'inflation

Les augmentations du salaire de base réalisées dans les importantes conventions collectives au cours du premier trimestre de 2008 ont continué de dépasser l'inflation. Les rajustements de salaire ont connu une moyenne de 3,4 % par année dans l'ensemble des secteurs pendant la durée de vie des conventions signées au cours de cette période.

Comme l'inflation du prix national à la consommation a connu une moyenne de 1,8 % au cours des trois premiers mois de l'année, ces conventions devraient continuer d'offrir aux travailleurs de véritables gains salariaux.

Les rajustements de salaire touchant les travailleurs du secteur public étaient en moyenne de 3,2 % au cours du premier trimestre : un niveau légèrement inférieur à l'augmentation globale. Ces chiffres ont été influencés par une augmentation moyenne du salaire de 3,1 % de 50 000 infirmières de l'Ontario. La moyenne des rajustements de salaire dans le secteur privé était de 4,0 %. Ce chiffre a été influencé par un certain nombre de conventions conclues en Alberta à l'origine d'augmentations moyennes de 5,1 %.

Près des deux tiers des employés couverts par les nouvelles conventions conclues ont obtenu des augmentations de l'ordre de 3,0 % jusqu'à 3,9 %. Le cinquième des travailleurs a obtenu des augmentations de 4 % ou plus, alors que 15 % ont obtenu des augmentations salariales inférieures à 3 %. La gamme d'augmentations reçues reflète des pressions très différentes dans les marchés du travail à l'échelle régionale et de l'industrie.

Par industrie

Les travailleurs de l'industrie de la construction ont obtenu les augmentations les plus élevées, alors que le rajustement de salaire moyen a été de 5,8 %, influencés par certains salariaux importants en Alberta.

Viennent ensuite les travailleurs des industries du secteur primaire qui ont obtenu des augmentations moyennes de 4,8 %. Ces augmentations représentent surtout les travailleurs des industries du service et de la maintenance dans le domaine des sables bitumineux.

L'influence de la prospérité dans le secteur des sables bitumineux s'est étendue à l'industrie de la vente en gros et de la vente au détail. Plus de 9 000 travailleurs des magasins *Safeway* de l'Alberta ont obtenu des augmentations moyennes de 4,7 %, qui ont porté l'augmentation moyenne de ce secteur à 4,5 % à l'échelle nationale.

Les augmentations du salaire de base dans les principaux secteurs publics – enseignement, santé, services sociaux et administration publique – ont chuté depuis le deuxième semestre de la dernière année.

Les travailleurs des domaines de l'enseignement, de la santé et des services sociaux ont obtenu des augmentations moyennes de 3,5 % au cours du premier trimestre de l'année, comparativement à 4,6 % dans le troisième trimestre de 2007.

Les travailleurs dans le domaine de l'administration publique ont reçu uniquement une augmentation moyenne de 2,1 % au cours du premier trimestre comparativement à 3,8 % dans le troisième trimestre de 2007. Les augmentations de salaire dans le domaine de l'information et de la culture ont connu une moyenne d'à peine 2 %.

Les aléas économiques et commerciaux qui ont frappé le secteur manufacturier canadien ont eu un effet néfaste sur les salaires. Les travailleurs de ce secteur ont connu uniquement une augmentation de 1,5 % dans le salaire de base pour les conventions conclues au cours du premier trimestre. Ces données relatives au salaire ne comprennent pas les conventions de TCA conclues avec les Trois Grands de l'automobile en mai. Ces conventions, qui prévoient de faibles augmentations du salaire de base, sinon aucune, contribueront grandement à réduire les moyennes pour le deuxième trimestre de l'année.

Par province

Grâce à un règlement de 5 % touchant 11 000 infirmières, les travailleurs du Manitoba ont obtenu l'augmentation moyenne la plus élevée de toutes les provinces, soit à une augmentation globale de 4,1 % au cours du premier trimestre.

L'Alberta et le Nouveau-Brunswick suivent de près avec une augmentation moyenne de 4 %. Les conventions conclues avec bon nombre de travailleurs du secteur public en Alberta sont à l'origine d'augmentations du salaire moyen plus faibles, qui ont contribué à garder la moyenne provinciale à un niveau relativement peu élevé. La moyenne du Nouveau-Brunswick a été gonflée par une entente conclue assortie d'une nouvelle structure salariale à l'origine d'une augmentation moyenne de 4,6 % pour les enseignants et les formateurs au niveau collégial.

Les augmentations de salaire de l'Alberta sont plus élevées que les récentes augmentations des prix à la consommation, qui ont atteint une moyenne de 3,3 % dans la province jusqu'à maintenant cette année.

À l'opposé, la Saskatchewan a obtenu les moins bons chiffres d'entre toutes les provinces. La moyenne de 2,3 % reflète uniquement une convention conclue pour une usine d'abattage et de conditionnement de la viande à Saskatoon.

Voici quelques-unes des plus importantes conventions conclues par le SCFP au cours des premiers mois de l'année :

Employeur	Augmentation de salaire moyenne
Employés de la province de Terre-Neuve	5,4 %
Employés dans le secteur de la santé Î.-P.-É.	3,0 %
Ville de Montréal – cols blancs (429)	1,5 %
STM Montréal – autobus et transit	2,1 %
Université Laval – bureau, technique et entretien (2500)	3,3 %
Université d'Ottawa – adjoints à l'enseignement (2626)	3,2 %
Université de Windsor – adjoints à l'enseignement (4580)	3,0 %
Ville de Hamilton – cols bleus et blancs (5167)	3,0 %
Ontario Hydro One (1000)	3,0 %
CSPAAT Ontario (1750)	2,9 %
Ville de Winnipeg – cols bleus et blancs (500)	2,4 %
Université du Manitoba – adjoints à l'enseignement (3909)	2,6 %
Ville de Coquitlam – employés de service et techniques de bureau (386)	3,5 %

Taux des règlements salariaux majeurs des négociations collectives annuels

	2004	2005	2006	2007	2007Q4	2008Q1
Tous	1,8	2,3	2,5	3,3	3,4	3,4
Secteur public	1,4	2,2	2,6	3,4	3,4	3,2
Secteur privé	2,3	2,4	2,2	3,1	3,2	4,0
Inflation de l'IPE	1,8	2,2	2,0	2,2	2,4	1,8

Taux des règlements salariaux par province – Règlements principaux

	TN	IPÉ	NÉ	NB	QC	ON	MB	SK	AB	CB	Prov multi	Fédéral
2004	1,0	2,4	4,7	4,1	2,5	3,0	2,6	1,6	3,1	-1,6	2,7	1,6
2005	2,0	2,5	3,3	3,0	1,6	2,7	2,9	2,0	3,0	0,5	4,1	2,6
2006	1,7	2,7	3,2	3,0	1,9	2,5	2,6	2,1	3,4	2,5	3,8	2,3
2007	1,5	2,8	3,0	2,4	3,2	3,0	3,0	4,1	4,9	3,0	3,5	2,9
CPI rate	1,5	1,8	1,9	1,9	1,6	1,8	2,0	2,8	5,0	1,8	2,2	2,2
2007Q4	3,2	-	2,9	-	3,1	2,9	3,8	4,2	4,4	2,9	2,9	3,3
2008Q1	-	3,0	3,5	4,0	2,4	3,0	4,1	2,3	4,0	3,3	-	3,4

Taux des règlements salariaux par industries – Règlements principaux

Industrie	2004	2005	2006	2007	2007Q4	2008Q1
Primaire	2,9	3,0	2,7	4,7	-	4,8
Services publics	3,0	2,6	2,3	3,8	4,4	3,3
Construction	2,7	2,5	3,6	3,3	3,4	5,8
Manufacture	2,4	2,5	2,2	2,4	2,8	1,5
Gros et détail	1,4	1,9	1,1	1,9	-	4,5
Transports	0,6	2,9	2,1	2,7	3,1	3,2
Information et culture	2,7	2,4	2,5	3,0	3,4	2,0
Finance et services professionnels	1,6	2,3	2,5	3,5	4,2	2,0
Éducation, santé et services sociaux	0,8	2,1	2,6	3,5	3,9	3,5
Loisir et hébergement	2,7	1,9	2,9	3,3	2,5	-
Administration publique	2,5	2,5	2,8	3,5	3,2	2,1

Source: Ressources humaines et Développement des compétences Canada, principaux règlements salariaux [les plus récentes données en date du 4 juin 2008] http://www.hrsdc.gc.ca/fr/pt/imt/raj/0/raj_sal.shtml

:ssj/sepb491